

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021

Lieu : Salle du conseil municipal Brionne

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Présidente « tri sélectif »

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Absents :

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Excusés :

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Secrétaire de séance : Madame Christine VAN DUFFEL

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable CETRAVAL

Madame Justine HAMON, Chargée de projets

Madame Marlène CORDEY, Gestionnaire aux affaires générales

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ouvre la séance à 9 heures 35.

DÉCISION DES MEMBRES DU BUREAU

N° 2021-078 : Consultation en appel d'offre ouvert pour un marché de fourniture de Gasoil Non Routier - Lancement de la consultation

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres pour un accord-cadre de « Fourniture et livraison de gasoil non routier » et à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente. Il s'agit plus précisément d'un accord-cadre multi attributaire à marchés subséquents.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa notification. Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans avec deux reconductions possibles d'un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

N° 2021-079 : Consultation en appel d'offre ouvert pour un marché de d'acquisition de colonnes de tri - Lancement de la consultation

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché d'« acquisition de colonnes de tri ». Il s'agit plus précisément d'un accord-cadre à marchés subséquents.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa notification. Le marché est conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 2188.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

N° 2021-080 : Autorisation du président pour des réponses aux marchés de traitement des fibreux

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président,

Sachant la capacité de centre de tri de Pont-Audemer et la volonté des élus d'optimiser le fonctionnement et l'efficacité de celui-ci,

Ayant entendu l'exposé du Président,

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président à déposer des dossiers de candidature pour des marchés ayant pour objet « Traitement des fibreux »

Article 2 : Les prix unitaires seront calculés en fonction des taux de papier, de cartons et de refus présents dans le gisement du client.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente et particulièrement toutes les pièces de candidature et d'offre du marché mais aussi toutes les pièces d'exécution du marché le cas échéant.

Article 4 : Si la collectivité était attributaire d'un marché, les recettes prévisibles seront inscrites au budget.

N° 2021-081 : Arrêt de l'exploitation du quai de transfert des Bottereaux

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 30 juin 2021, rendue exécutoire le 6 juillet 2021, définissant les modalités de l'arrêt de l'exploitation du quai de transfert des Bottereaux ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : Modifier les éléments relatifs à l'arrêt de l'exploitation du quai des Bottereaux, inclus à l'article 1, 2,3 et 4 de la délibération du 30 juin 2021, rendue exécutoire le 6 juillet 2021 :

- Procéder à l'arrêt de l'activité du quai des Bottereaux le 31 décembre 2021,
- Etablir, par convention, une location de 9 mois avec le propriétaire du quai des Bottereaux, pour couvrir la période du 1er avril au 31 décembre 2021, pour un montant de 4 000 €, puis restituer le site, en l'état, après avoir réalisé des analyses de sol.
- Procéder à la résiliation du marché de transfert avec VEOLIA au 31 décembre 2021 et à procéder aux négociations dans le cadre de l'indemnisation de résiliation anticipée.
- Procéder à l'établissement d'une convention avec le SETOM, dans le cadre du transfert des ordures ménagères, ainsi que du transfert, transport, tri et traitement des refus, pour la collecte sélective. Le démarrage est fixé au 1er janvier 2022. La durée est fixée à 3 mois, reconductibles une fois.

Article 2 : Les autres éléments de la délibération du 30 juin 2021, rendue exécutoire le 6 juillet 2021, sont inchangés.

Article 3 : Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Par délégué,
Comité Syndical
Jean-Pierre DELAPORTE
Président du SDOMODE



